

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARGELLIER**

Séance du mardi 28 octobre 2025

Délibération n°2025-34

Nombre de membres :

En exercice : 13
Présents ou représentés : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal : mercredi 22 octobre 2025 (par mail)

Date d'affichage de la convocation : mercredi 22 octobre 2025

Présents ou représentés : Pierre AMALOU ; Bernard TREMOULET, Clémence BERARD, Thierry AILLAUD, Catherine DUSCHA, Florence LAUSSEL, Alain FOURNIER, Valérie GROS, Gaëlle ROUX-MENON, Vincent BOUBAL, Yves LEBORGNE, Jean-Michel CLAREY

Absents : Séverine RAMON

Secrétaire de séance : Jean-Michel CLAREY

Autorisation de vente et fixation du prix de la parcelle C420

Rapporteur : Bernard TREMOULET

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2241-1 et suivants relatifs à l'aliénation du patrimoine des communes ;

VU le plan cadastral de la commune d'Argelliers ;

VU le rapport de la commission Urbanisme en date du 11 septembre 2025 relatif à l'étude de la parcelle communale cadastrée section C n°420 ;

VU l'évaluation réalisée par la commission Urbanisme, fondée sur le prix de vente de parcelles présentant des caractéristiques similaires sur le territoire communal, en l'absence d'obligation de saisine du service du Domaine ;

CONSIDÉRANT que la parcelle communale cadastrée section C n°420, d'une superficie totale de 522 m², est située en zone U, donc constructible ;

CONSIDÉRANT que l'étude de la forme et de la configuration du terrain a conduit la commission à estimer que seule une surface d'environ 200 m² est effectivement constructible ;

CONSIDÉRANT que, compte tenu de ces éléments, la commission Urbanisme propose de fixer le prix de vente à **58 € le mètre carré**, soit un prix total de **30 276 €** pour l'ensemble de la parcelle ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer le prix de cession et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la vente du bien communal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **De fixer le prix de vente** de la parcelle communale cadastrée section C n°420, d'une superficie de 522 m², à **58 € le mètre carré**, soit un montant total de **30 276 €** ;
- **D'autoriser Monsieur le Maire** à procéder à la cession de ladite parcelle, à signer l'ensemble des documents relatifs à cette vente, y compris l'acte notarié, et à entreprendre toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à ARGELLIERS, le 28/10/2025

Acte rendu exécutoire

Après envoi en préfecture

Après affichage le

Secrétaire de séance, Jean-Michel CLAREY	Le Maire, Pierre AMALOU
---	----------------------------

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.